

Agri Coll'

LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Il y a autant de fonctionnements que de collectifs.

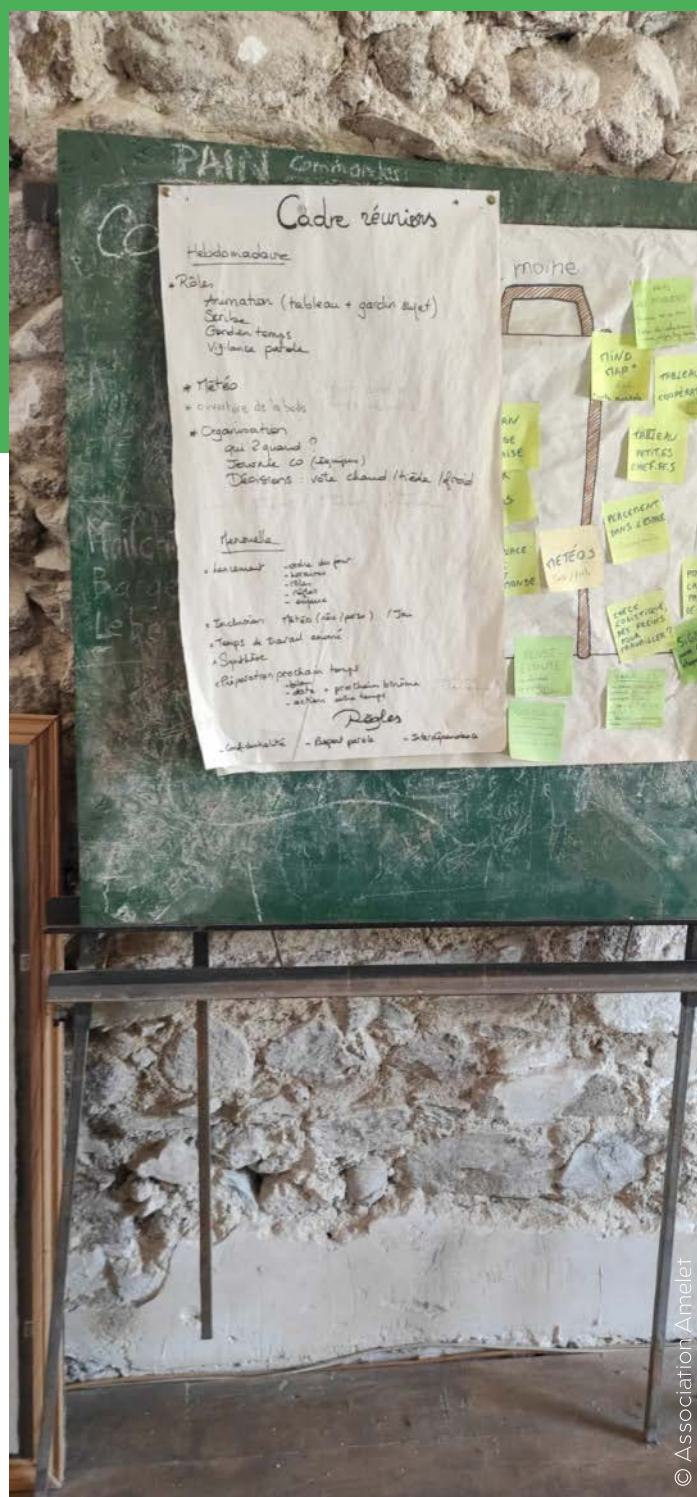
Il existe des groupes qui fonctionnent sans charte, sans règles posées par écrit et choisissent une autogestion spontanée.

À l'épreuve du temps, de nombreux collectifs ont fait le choix de formaliser des règles d'organisation et de fonctionnement. Le processus de définition des règles peut être long et complexe mais il peut aussi permettre d'en gagner en cas de tensions ou de conflits.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT: DE QUOI PARLE-T-ON?

Cette fiche partage l'expérience de collectifs qui ont défini et fait évoluer des règles. Elle a pour but d'aider chaque collectif installé ou en cours de définition de projet à réfléchir à ses propres règles et sa propre organisation. Elle pose des jalons, en propose des étapes pour permettre aux collectifs qui le souhaitent de définir, s'approprier et faire évoluer leur organisation et règles de fonctionnement.

La [fiche Organiser la gouvernance du groupe](#) s'intéresse à la manière dont les décisions sont prises (et respectées) tandis que la présente fiche s'intéresse à la manière dont s'organise la mise en œuvre de ces décisions dans la pratique.



1 DES RÈGLES POUR QUOI ?

Sur la base de quoi s'organise-t-on (cf. Fiche thématique gouvernance)

- Des objectifs du collectif (de travail, de vie en collectif...)
- De ses valeurs agricoles et non agricoles (Agriculture biologique, respect du vivant, équité, bienveillance...)
- Des besoins individuels et collectifs ([cf fiche Je/ Nous](#))

Des règles formalisées pour quoi ?

- Pour mettre en pratique et garantir le respect des valeurs du collectif
 - Exemple : Choix des techniques de production, d'énergie, de circuit de vente, etc.
- Prévenir des tensions, des conflits, faciliter leur résolution
- Pour garder un cadre de travail et d'échanges adapté
- Par soucis de transparence (envers celles/ceux qui arrivent, envers l'extérieur)
- Pour être au clair sur la prise de risque(s) (financiers, humains, juridiques...)

LES RÈGLES SONT-ELLES UNE ENTRAVE À LA LIBERTÉ ?

Exemple de choses fréquemment entendues : « les règles enferment, rigidifient » ; « on se connaît bien, on n'a pas besoin de formaliser des règles, on se fait confiance ».

En l'absence de règles du groupe, les individus peuvent être amenés à s'autocensurer plus fortement qu'en présence de règles. Celles-ci, en posant un cadre, peuvent faciliter l'expression. Le flou génère les interprétations et projections (sur qui en fait plus, moins, moins bien).

Il peut par exemple être plus facile de s'autoriser à prendre des jours de repos lorsque leur nombre et modalités sont définies par des règles que lorsque chacun est libre de décider de quand et combien de jours de repos il prend, sans oser le faire.

Enfin, les règles une fois clairement posées économisent l'énergie qui serait requise pour régler des tensions ou conflit.

2 DES RÈGLES SUR QUOI ?

Qu'est-ce qu'on organise / avec quels outils ?

- La prise de décisions
- La répartition des tâches, des responsabilités, de la charge mentale
- La question de l'argent (les investissements, la rémunération)
- Le travail
- Le temps : celui dédié à l'activité de production (ou transformation), à la vie du groupe, aux congés, rythme travail, temps libre
 - Exemple : Ferme A : « on n'a pas défini de minimum de temps de travail : on ne compte pas nos heures, on fait confiance à chacun pour mener à bien ses missions »
 - Autre exemple : Ferme B : « on compte nos heures, on travaille entre 30 et 45 heures par semaine, avec des horaires. On se partage aussi une soixantaine d'heures par an de participation à la vie d'asso/syndicats ».
- Les entrées/les sorties ([cf fiche Frontière](#))

- Définir un cadre avec des étapes dans le temps (comment on décide que quelqu'un doit partir, comment on décide que quelqu'un entre, quelle période de test...)

- La gestion de l'affect (comment on le prend en compte, comment on le régule)
- Les réunions : à quelle fréquence, pour parler de quoi ? comment ? ([cf fiche Communication](#))
- Le quotidien (si le collectif est aussi un lieu de vie)
 - L'habitat, les repas, les stocks, le ménage, l'entretien, les travaux...
- L'autoconsommation
 - Exemple : chaque membre du collectif se sert selon ses besoins dans le magasin du collectif
 - Autre exemple : On partage ce qui n'est pas adapté à la vente, ce qui va se perdre
- Le lien à l'extérieur ([cf fiche Frontière du groupe](#))
 - Fêtes,...
 - Réponses aux sollicitations (pour lesquelles est ce qu'on se réfère à l'avis du groupe)
 - Engagement militant/social (exemple Champs boule)

- L'accueil ponctuel : de stagiaires, de woofers, public, porteurs de projet d'installation en collectifs...
- Le non-respect des règles communes aboutit généralement à des conflits ([cf fiche Foirage](#))

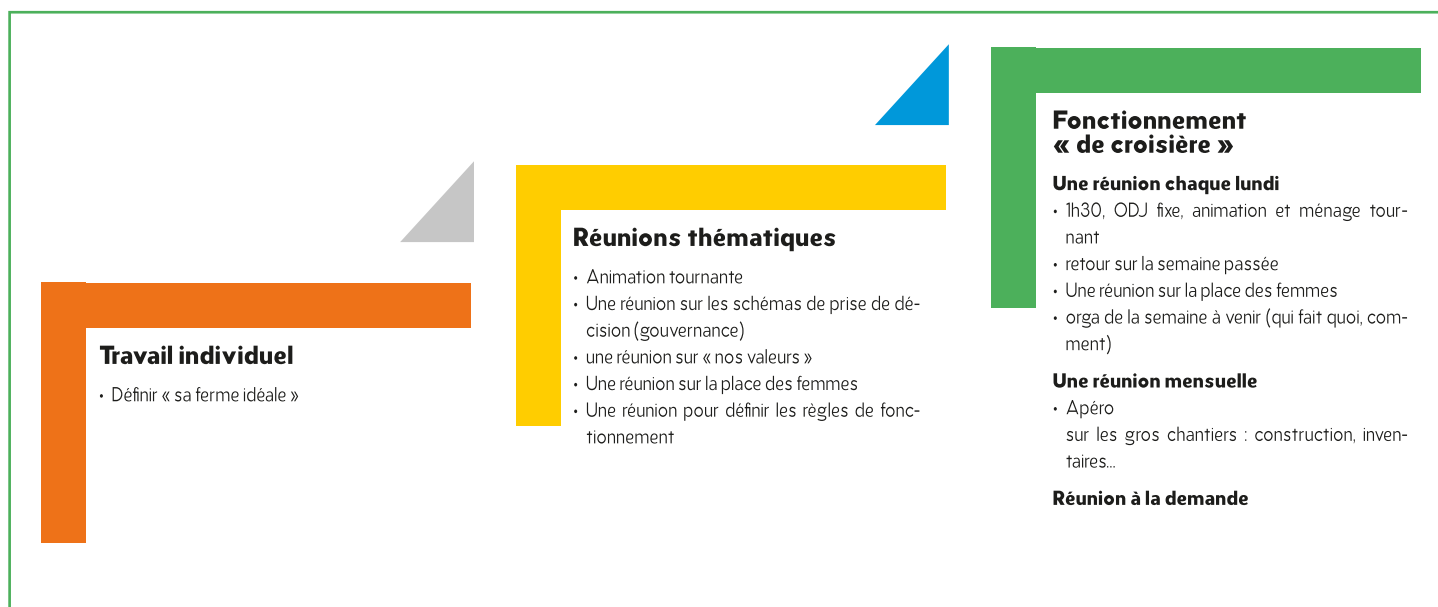
3 QUELS PROCESSUS POUR DÉFINIR ET FAIRE VIVRE LES RÈGLES ?

Pour faire émerger les règles au départ

- Du temps, des réunions étalées dans la durée (6 à 12/ an)
- Des étapes, des jalons en partant de ce qu'on veut faire ensemble, avec quelles valeurs
- Un regard extérieur pour relecture et questionnement ([voir le § ressources de la fiche Introduction](#))



© Association Amélie



Encadré : un exemple de processus de construction des règles d'un collectif présent lors du groupe de travail

Des règles qu'il faut ensuite faire vivre

- En gardant (et en s'appuyant) sur l'historique de la définition des règles et ce qui les légitime (les annales du collectif)
- En définissant les processus de révision: les règles doivent pouvoir s'adapter aux évolutions, à l'expérience acquise au fil de leur mise en oeuvre
- En les faisant évoluer à l'épreuve du temps
 - quand on voit que quelque chose ne fonctionne pas,
 - quand une personne veut apporter de nouvelles choses
 - quand on fait évoluer certaines valeurs ou objectifs du collectif

- En les faisant évoluer à la demande et au besoin

Il est important de se faire confiance et de garder de la souplesse et de la spontanéité dans le cadre défini.

- Quelques suggestions d'outils, modes opératoires
 - S'inspirer du partage d'expériences d'autres collectifs : aller voir pour s'inspirer, consulter les ressources collectées par le projet Agri-Coll... <https://www.agri-coll.xyz/?Sujets>
 - suivre des formations, se faire accompagner ([cf fiche Introduction](#))

4 DES OUTILS QUI FORMALISENT LES RÈGLES

Il existe plusieurs types d'outils et supports, plus ou moins.

Les statuts

Ils constituent l'élément fondateur d'une structure (société, association, GAEC...). Ils comportent les informations décrivant l'objet (ou le but) de la structure et ses principales règles de fonctionnement, celles qui ne sont pas amenées à être révisées régulièrement. Il s'agit d'un document ayant une valeur légale et qui doit intégrer un certain nombre d'éléments. On ne le modifie pas tous les 4 matins.

Pour trouver des statuts : solliciter un juriste, les structures spécialisées dans certaines formes (par exemple Gaec et sociétés, Urscop...), chercher des exemples auprès d'autres collectifs.

Charte

Une charte peut être utile pour formaliser et se remémorer, l'objet, les valeurs, certains principes fondateurs ou de fonctionnement du collectif.

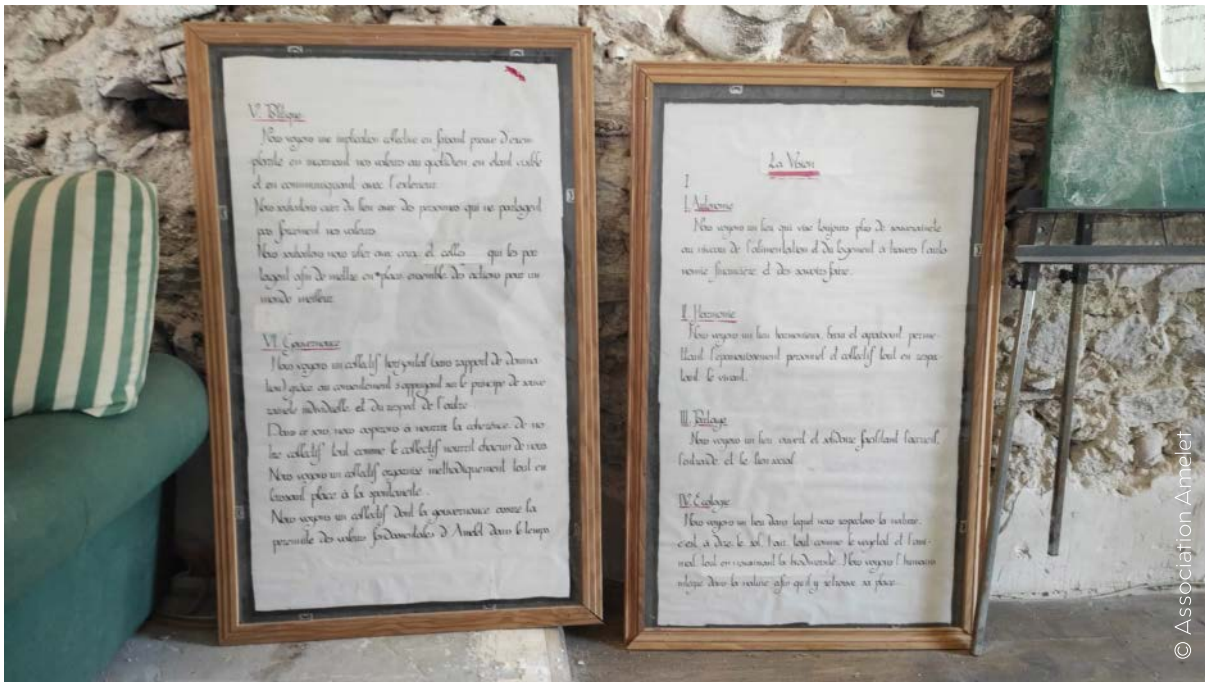
Suggestion: Afficher dans un espace commun une charte formalisant les valeurs et/ou des règles permet de les garder à l'esprit et de les remettre en discussion

Règlement intérieur

Le règlement intérieur est l'ensemble des règles qui complètent les dispositions statutaires. Il clarifie et donne ainsi des précisions sur les conditions de fonctionnement interne de l'organisme. Facilement modifiable, il permet aussi d'encadrer les activités de ce dernier.

Quelques suggestions d'outils pratique pour le suivi des décisions au quotidien :

- Schéma de prise de décision : [cf fiche Gouvernance](#) : plein d'exemples de prises de décisions...
- Archiver et partager les comptes rendu des réunions (outil de stockage en ligne partagé);
- Renseigner les décisions prises à chaque réunion dans un cahier de prises de décisions;
- Etablir des plannings divers et variés et les afficher (de travail, des réunions à venir, des congés des associés, des gros travaux à venir : ex : planning d'un des collectifs présent au groupe de travail: gros tableau effaçable pliable sur l'année complète)
- LES TABLEAUX sous toutes leurs formes



© Association Amelet